

MAR 28 1961

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE

T/PET.4/195/Add.1

27 janvier 1961

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE LA FAMILLE NDZENDZEF CONCERNANT LE CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION DU ROYAUME-UNI

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Famille Ndzendzef
Kimbo - Nsaw - Bamenda
Cameroun méridional
Afrique occidentale

27 novembre 1960

Au Conseil de tutelle,
Par l'intermédiaire du Secrétaire général,
Organisation des Nations Unies,
New York, Etats-Unis d'Amérique

Monsieur,

Nous nous référons à votre lettre en date du 18 janvier 1960 T/PET.4/195 accusant réception de notre communication du 12 octobre 1959 et nous faisant savoir que nous serions informés en temps utile de la décision prise par le Conseil. Nous avons attendu patiemment et aucun effort n'a été fait pour nous aider en quelque façon; nous sommes comme des brebis sans berger; aussi avons-nous jugé bon de faire connaître la situation délicate dans laquelle nous nous trouvons sur terre, car il semble qu'il n'y ait aucune puissance de rachat.

Il nous tarde de connaître la décision afin que nos esprits puissent être en repos, car depuis 1947 jusqu'à ce jour la justice a été si loin de nous et

l'injustice si près de nous que la vie même n'a plus de sens pour nous et nous vivons seulement parce que nous devons vivre et non pas par joie de vivre. En priant pour une mesure rapide,

Nous avons l'honneur de nous dire,

Monsieur,

Vos humbles pétitionnaires,

Famille Ndzendzef

Rapheal Nsai RAPHEAL NSAI

Pius Mawo H. R. T. P.

Peter Sanguf H. R. T. P.

Shey Ndze H. R. T. P.

Le soussigné atteste que le texte ci-dessus a été écrit sur la demande des signataires, qu'il leur en a été donné lecture et qu'ils le trouvent en tous points conforme. Ecrit par : F. O. LSANGUF.

Sans frais.

Signé : LSANGUF
